

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE

DCM N° 2021-08

Séance du 25 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	15
En exercice	15
Présents	15
Votants	15
Absent	0

L'an deux mille vingt et un, le 25 mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire.

Date de convocation

19 mars 2021

Date d'affichage

19 mars 2021

Présents : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Sandra GARCIA-BONET, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT et Messieurs Davy BRESSOLLES, Laurent DUPUY, Ghislain DE ROZIERES, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL, Christophe WUYAM

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre SOUAL

OBJET : Affectation de résultat de fonctionnement 2020

Considérant que l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élève à la somme de 359 445,31 €, Monsieur le Maire propose d'affecter :

- 129 841,73 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement
- 229 603,58 € à l'article 1068 en recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, par 15 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020 de la manière suivante :

- 129 841,73 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement
- 229 603,58 € à l'article 1068 en recettes d'investissement

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après

le dépôt en Préfecture le

31/03/2021

Et la publication le

31/03/2021



Le Maire,

Roger PEDRERO